

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 22 JUILLET 2022

Date de la convocation : 18 Juillet 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Devis
- Droit de Prémption Urbain
- Tarifs repas cantine scolaire
- Personnel communal
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, AUGUIN Denise, ALLETRU Sonia, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline

Membre excusé : BONNEAU Stéphane (pouvoir donné à SPENNATO Fabienne)

Secrétaire de séance : SABOURAUD Damien

Monsieur le Maire ouvre la séance en demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment du centre bourg : Monsieur le Maire informe les élus que les travaux sur l'extérieur sont repoussés suite à un retard de livraison des pavés qui délimiteront le béton désactivé. La livraison est prévue semaine 30 pour un commencement des travaux prévu fin août ; la réception de chantier pourrait avoir lieu début septembre. Monsieur le Maire fait savoir que des demandes d'ouverture de compteurs électriques et de compteur d'eau ont été faites.

Dans le cabinet médical, la fenêtre floutée a été posée ainsi qu'une partie miroir (pour plus de confidentialité) ; les élus sont satisfaits du résultat. Quelques modifications vont être demandées : poser l'autocollant opaque moins haut de façon à faire pénétrer plus de lumière dans la pièce. Les meubles sont installés, les vasques restent à poser.

Dans le futur cabinet du kinésithérapeute, la chape sera normalement coulée semaine 30. Quelques détails de branchements électriques sont à prévoir. Comme demandée, la douche italienne va être posée. Monsieur le Maire informe de la signature du devis correspondant : 1 438,26€.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs avenants pour le chantier : Rineau TP prévoit une plus-value de 2 765,04€ HT correspondant au revêtement supplémentaire en béton désactivé sur le trottoir et à l'enrobé noir ; l'entreprise Coudronnière propose une plus-value de 1 483,70€ HT pour la trappe de visite demandée pour la climatisation, la modification des meubles des médecins, le meuble d'accueil et la pose d'étagères. Pour le changement des stores de protection, l'entreprise Coudronnière estime une moins-value de 341,47€ HT ; Comelec Services prévoit une plus-value de 912€ HT pour l'installation de prises électriques au sol dans le cabinet médical, le déplacement de l'alarme incendie et le rajout d'une ligne d'alimentation pour le kinésithérapeute ; Enfin, la société Chaufféo estime une plus-value de 2 604,48€ HT pour la fourniture et la pose des vasques.

Tous les avenants cités sont acceptés par le conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que M Gago, le kinésithérapeute, a débuté son activité depuis le 21 juillet et qu'il reçoit de très bons retours des patients. Concernant le projet de restauration dans le local vacant, l'avancée est au point mort. Les élus vont relancer le porteur de projet à la rentrée. Lors de la réunion de chantier, un devis d'un trompe-l'œil pour la fenêtre à l'étage a été demandé.

Village du Moulin : Monsieur le Maire poursuit les signatures d'acquisition chez le notaire. Le raccordement électrique est effectué, les tranchées du futur parking des « 3 Cocottes » sont bouchées ainsi que celles de l'entrée du lotissement. Monsieur le Maire espère un entretien avec M Verronneau et l'entreprise Pelletier pour discuter des diverses casses des bordures. L'entreprise Colas sera contactée pour la fin de l'aménagement de sécurité : parking devant « les 3 Cocottes », le virage devant « Désiré Frisque » et l'entrée du lotissement.

Autres lotissements : Monsieur le Maire fait savoir que des parcelles se vendent au lotissement Haut du Lac et au Clos du Bois. Concernant la rétrocession du Haut du Lac à la commune, les échanges sont restés sans suite pour le moment.

Remparts : L'entreprise Fort est intervenue pour le nettoyage des remparts. L'accès est assez dégagé pour effectuer un état des lieux par drone. M Grelet va être contacté pour réaliser une analyse. Monsieur le Maire contactera prochainement la Fondation du Patrimoine.

2 – DEVIS

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la SAUR pour le raccordement en eau potable du cabinet du kinésithérapeute et du futur local restauration : 1 491,07€ TTC. L'ensemble du conseil municipal accepte le devis.

3 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une vente de plusieurs parcelles d'un même propriétaire a lieu sur la commune. Etant dans le périmètre de préemption urbain, la commune peut faire valoir son droit. Un terrain situé en zone 1AU sur les Ouillères fait partie des 3 hectares de parcelles à vendre. Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.

4 – TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Eliore, le prestataire des repas de la cantine scolaire. Pour face aux différentes augmentations (personnel, denrées alimentaires, transport), la société prévoit une hausse de 4,5% de ses tarifs à compter du 1^{er} septembre. Les élus décident d'appliquer la même hausse sur les prix du repas à charge des parents. Soit à compter du 1^{er} septembre :

le repas régulier enfant passe de 3,25€ à 3,40€ ;

le repas occasionnel enfant passe de 4,30€ à 4,50€ ;

le repas du personnel – enseignant et intervenant extérieur passe de 4,30€ à 4,50€.

5 – PERSONNEL COMMUNAL

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire a fait savoir que M Laurent Favreau voulait faire valoir ses droits à la retraite, permettant ainsi une campagne de recrutement pour son remplacement. Après étude de son dossier, le centre de gestion de La Roche sur Yon a estimé son départ plus tard que prévu : en mars 2024. La proposition de l'annonce pour un recrutement est donc repoussée.

Pour palier l'absence de l'un des agents communaux, une personne a été recrutée sur deux périodes : pour le remplacement de l'agent en question pour un arrêt de travail du 5 au 13 juillet et pour palier à l'accroissement d'activité durant les congés d'été du 25 au 30 juillet.

6 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Poteaux téléphoniques** : Comme indiqué lors de la dernière réunion de conseil, des poteaux téléphoniques vont se rajouter pour soutenir la fibre au niveau du lieu-dit « Les Loges ». Leur emplacement projeté ne convient pas aux élus : l'un prévu sur la voie rendant encore plus difficile la circulation, un autre devant la maison d'un particulier. Monsieur le Maire va prendre contact avec Vendée Numérique.

- **Demande de subvention exceptionnelle** : Mme Royer étant la Présidente de l'Association Maireventi, ne peut prendre part au vote et quitte la salle. Afin de couvrir les frais pour la communication de la soirée conte prévue le 14 août prochain, l'association demande une subvention exceptionnelle de 250€. A l'unanimité, les élus répondent favorablement à cette demande.

- **Mutuelle du personnel** : Mme Pascault-Bricaud présente une proposition de mutuelle pour le personnel communal. L'adjointe précise qu'à compter de 2025, toute collectivité doit proposer obligatoirement une complémentaire au personnel. Les élus acceptent cette proposition après que chaque agent sera concerté.

- **Sortie scolaire** : Suite à la dernière réunion de conseil, une délibération rectificative doit être prise : le versement de la moitié de la facture sera effectué au CPE et non à la Coopérative Scolaire.

- **Fin d'année** : Le repas du personnel est fixé le 2 décembre, le Merventhon est prévu le 4 décembre, le repas des aînés est arrêté au 10 décembre, la fête de Noël des enfants est programmée le 16 décembre.

- **Ecole de Musique** : Pour l'année 2022 – 2023, l'école de musique de Fontenay-le-Comte offre des moments musicaux sur le territoire tous les mercredis à 19h pour une durée d'une heure. L'école de musique demande à utiliser un local pour une ou des représentations. L'ensemble du conseil municipal répond favorablement à cette demande. L'école de musique sera recontactée pour fixer les dates.

- **Vendée Eau** : Monsieur le Maire fait lecture de quelques chiffres de consommation. La consommation d'eau potable par personne et par personne est estimée à 30m³. Il faut savoir que 50 millions de m³ d'eau sont stockés en Vendée. Monsieur le Maire informe d'une potentielle augmentation de cyanobactéries dans la retenue d'eau ; Vendée Eau travaillera prochainement sur des affiches de prévention.

- **Sydev** : Une augmentation importante des tarifs est prévue. La société appelle à la plus grande vigilance de chacun et à réduire sa consommation. Le budget prévisionnel de consommation pour Mervent est estimé à 35 559€ TTC. Le Sydev prenait en charge une partie de la consommation électrique de la commune et précise que cela se reconduit pour l'année prochaine.

- **Festivités communales** : En l'absence de M Bonneau, le bilan ne peut être établi. Globalement, la fête de la musique et les festivités du 13 juillet ont été une réussite. Beaucoup de passage pour la fête de la musique, près de 3 000 personnes pour le 13 juillet.

- **Permanence camping-cars** : Les permanences sont programmées jusqu'à la fin septembre.

- **Intramuros** : Mme Spennato présente une nouvelle application pour portable : elle permet d'afficher diverses informations (agenda, restauration / hébergement, actualités...) de la commune mais également des communes environnantes. Le coût de l'abonnement pourrait être supporté par la communauté de communes (un échange est prévu entre les deux parties), le coût mensuel de la commune serait de 35€.

- **Saint Thomas** : Monsieur le Maire fait lecture de la convention du Sydev pour l'éclairage public sous-terrain et la reprise du branchement télécom du lieu-dit Saint-Thomas. La participation communale s'élève à 7 418€. Tous les élus acceptent de signer ladite convention.

- **Vente terrain** : Monsieur le Maire informe que la vente de terrain à la Poupardière à Mme BIDEF a été acté devant le notaire.

La séance est levée à 23h

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 16 septembre 2022, à 20h30

Le Secrétaire,
Damien SABOURAUD

Le Maire,
Joël BOBINEAU